



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, mercredi 6 mars 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mises en place de Permanences agricoles multi-administrations

Suite à l'engagement pris par le Président de la République, visant à permettre un traitement plus rapide et de proximité avec les exploitants agricoles, et à les aider à faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, des permanences sont mises en place à partir du jeudi 7 mars dans le département.

Ces permanences vont permettre d'accueillir les agriculteurs dans de bonnes conditions pour répondre rapidement et de manière concertée à leurs différentes questions et problématiques.

Elles ont donc vocation à favoriser une prise en charge individualisée pour répondre aux difficultés.

Ces permanences sont composées de différents agents de l'État, représentant les différents services, en charge d'accompagner les agriculteurs dans leurs démarches : DDT, DDFIP, DDETSPP... La MSA sera également présente pour apporter son concours à cette démarche de traitement transversal de chaque situation.

Les 2 permanences sont proposées à partir de demain 7 mars à la DDT et à la sous-préfecture d'Aubusson :

- Espace DDT, salle 101 à Guéret : les jeudis matins de 9h à 12h
- En sous préfecture d' Aubusson : les vendredis matins de 9h à 12h

L'accueil se fait uniquement par une prise de RDV par téléphone au numéro suivant :
05 55 51 57 61

Contact presse - Cabinet de la Préfète

Gaëlle LIOPE, Cheffe du bureau
Portable : 07 88 41 64 38
Tél service : 05 55 51 58 95
Courriel : gaelle.liope@creuse.gouv.fr
Courriel service : pref-communication@creuse.gouv.fr
Bureau départemental de la communication interministérielle

1/1



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse